

**LA FAMILLE DE DIEU ET DE DANNY, SCOLARISES A SAINT-BRIEUC, DOIT  
POUVOIR RESTER EN FRANCE.  
SOUTENONS LEUR DEMANDE DE REGULARISATION.**

Monsieur et Madame Lungolo et leurs deux enfants, Dieu 11 ans et Danny 10 ans, ont quitté le Nord-Kivu (RDC) en 2011, au plus fort des émeutes. Cerif, 40 ans, ancien agent du ministère de l'intérieur congolais, y a dénoncé des viols. Menacé de mort, il choisit de mettre sa famille à l'abri en lui faisant quitter le pays. Les parents et les enfants gagnent la Belgique, l'ancienne puissance coloniale. La Belgique leur ayant refusé l'asile, ils fuient vers la France et arrivent à Saint-Brieuc en juin 2013.

Ils vivent dans la rue mais scolarisent leurs enfants. Danny suit des cours de dessin à l'école des Beaux-Arts et fait du foot avec son frère dans un club briochin. Deux assignations en référé à l'issue favorable contraignent la préfecture des Côtes d'Armor à loger la famille qui arrive dans un hôtel de Loudéac le 18 novembre 2013. Les enfants sont scolarisés sur place et ont d'excellents résultats. Mais le 15 janvier 2014 la famille doit partir pour un hôtel à Dinan, après avoir été accusée mensongèrement de « dégradations » dans l'hôtel de Loudéac. Le 17 janvier, des gendarmes signifient à M. et Mme Lungolo qu'ils sont assignés à résidence. Les enfants prennent le chemin d'une troisième école.

Mais le mercredi 22 janvier, à 5h30, 8 gendarmes arrivent à l'hôtel. La famille, affolée, est conduite à l'aéroport de Rennes Saint-Jacques, d'où un avion privé de location la conduit en Belgique, accompagnée de 6 policiers. Arrivée en Belgique elle passe sa première nuit dans un Samu social.

Puis, prise en charge par des militants de RESF bruxellois, elle revient à Saint-Brieuc.

Sans ressources, M. et Mme Lungolo sont toujours sans papiers et risquent une nouvelle expulsion.

Qu'advient-il à Cérif et aux siens s'ils devaient être expulsés vers la RDC ? Les errances et les souffrances endurées n'ont que trop duré et la famille Lungolo doit être régularisée.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Premiers signataires : Des parents d'élèves des écoles Hoche et Guébriant, RESF, La Cimade, Ligue des Droits de l'Homme, Sud Education 22.